

tenue sous la présidence de Monsieur DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON, assisté(e)
de Madame LEPERS DELEPIERRE et Monsieur AUBRY, Conseillers
En présence de Madame DUCHESNE, Rapporteure publique
Madame SEGUELA, Greffière

15 heures 00

01)	DOSSIER N° 2201775	RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE
Titre de l'affaire	La Société HIRUA demande l'annulation de l'arrêté de l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque en date du 24 juin 2022 portant préemption du bien situé 390 Karrika Nagustia à Espelette.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SCI HIRUA	SCP MORICEAU -DUBOIS-MERLE
Défendeur	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU PAYS BASQUE	Maître PETIT Jean-Marc (Cour)
Observateur	Madame I. Dominique Monsieur I. Matthieu	Madame I. Dominique Monsieur I. Matthieu
02)	DOSSIER N° 2201710	RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE
Titre de l'affaire	M. et Mme L. demandent l'annulation de l'arrêté de permis de construire n°PC06402421B0291 en date du 24 février 2022 accordé à M. Nicolas D. par la commune d'Anglet pour l'extension d'une maison avec création d'un accès en voitures et d'une aire de stationnement, ensemble la décision expresse de rejet du recours gracieux en date du 9 Juin 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L. PATRICK Madame L. ANNE MARIE	Maître JAMBON Géraldine (Cour) Maître JAMBON Géraldine (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ANGLET Monsieur D. Nicolas	PECASSOU LOGEAI AVOCATS (Cour) SELARL CHAPON & ASSOCIÉS (Cour)

15 heures 00

03)	DOSSIER N° 2202060		RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE
Titre de l'affaire La SAS GSD et autres demandent l'annulation de l'arrêté préfectoral n°64-2022-03-10-00009 du 10 mars 2022 portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Larressore ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux.			
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties	
	SAS GSD	SELARL ETCHE AVOCATS	
	Madame D. Marie	SELARL ETCHE AVOCATS	
	Madame D. Claire	SELARL ETCHE AVOCATS	
	Madame D. Anne-Marie	SELARL ETCHE AVOCATS	
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES		
Observateur	COMMUNE DE LARRESSORE		
04)	DOSSIER N° 2200980		RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE
Titre de l'affaire La SAS ONET SERVICES demande l'annulation de la décision d'amende administrative de la DREETS Nouvelle-Aquitaine du 7 mars 2022, portant sur le manquement à la tenue de décomptes de la durée du travail et sur le manquement à la durée minimale du repos hebdomadaire.			
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties	
	SAS ONET SERVICES	SCP TEN FRANCE	
Défendeur	DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS		
05)	DOSSIER N° 2200723		RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE
Titre de l'affaire La communauté de Communes du Pays de Nay demande l'annulation de la délibération n°DCS_2022 / N°6 en date du 15 février 2022, par laquelle le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau a adopté le règlement de service ayant pour objet le rappel des obligations légales et réglementaires, des droits et obligations du syndicat des distributeurs d'eau et des modalités d'exercice du service public de production d'eau potable.			
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties	
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CABINET RAVETTO ASSOCIES (Cour)	
Défendeur	PYREN'EAU		SCPA COUDEVYLLE-LABAT-BERNAL

15 heures 00

06)	DOSSIER N° 2300366	RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE
Titre de l'affaire	M. Patrick C. demande au Tribunal d'annuler la décision du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 04/01/2023 de saisie définitive de ses armes et munition et d'interdiction d'acquisition et de détention d'armes	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur C. Patrick	Monsieur CAZENAVE Patrick
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
07)	DOSSIER N° 2500526	RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE
Titre de l'affaire	M. Younes O. demande au tribunal d'annuler la décision implicite du Préfet des Hautes-Pyrénées portant refus de renouvellement de son titre de séjour.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur O. Younes	Maître SANE Claude (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	PREFET
08)	DOSSIER N° 2303172	RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE
Titre de l'affaire	M. Irakli U. demande au tribunal d'annuler la décision prise par le préfet des Pyrénées-Atlantiques le 22/09/2023 portant refus de séjour	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur U. Irakli	Maître MASSOU DIT LABAQUERE Maripierre (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET
09)	DOSSIER N° 2302840	RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE
Titre de l'affaire	Mme Rahma A. demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Hautes-Pyrénées en date du 13 octobre 2023 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame A. Rahma	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	PREFET

15 heures 00

10)	DOSSIER N° 2300547		RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE	
Titre de l'affaire		M. Fodé C. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-139 en date du 27 février 2023 pris par la préfète des Landes portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français sans délai, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 2 ans et signalement aux fins de non-admision dans le système d'information Schengen		
	Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur C. Fodé		Maître APPAULE Mathieu (Cour)	
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES		PREFET	
11)	DOSSIER N° 2300792		RAPPORTEURE: Madame Laëtitia LEPERS DELEPIERRE	
Titre de l'affaire		M. Souleymane G. demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 23 mars 2023 portant refus de titre de séjour, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an et assignation à résidence pour une duré de 45 jours		
	Nom des parties		Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur G. Souleymane		SP AVOCATS (Cour)	
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES		PREFET	
Arrêté le 30/09/2025				
Le président du tribunal				